



**NATURE OCÉANE
40530 - LANDES**

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

ARRÊTÉ N°114/2026

Objet : Vigilance feu de forêt

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

Considérant le niveau d'alerte préfectoral

Considérant les nombreux incendies dans le département des landes

Considérant la forte densité de population actuelle sur la commune de LABENNE

ARRÊTONS

Article 1 : A compter de ce jour, 3 août 2026 à 13h30, la levée de l'arrêté municipal n° 112/2026 entre en vigueur

Article 2 : L'accès au massif forestier sera réglementé en fonction des vigilances émises par la préfecture des landes

Article 3 :

Amplification du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Labenne

Fait Labenne le 3 août 2026

**La Maire,
Stéphanie CHESSOUX**

